

CHARTE ETHIQUE

Gantois Industries est un acteur majeur dans ses métiers de tissage, de perforation et de façonnage de produits techniques destinés à l'ensemble des secteurs industriels, dont l'aéronautique et le bâtiment.

Ce positionnement témoigne de la confiance de nos partenaires dans notre capacité à fournir des produits et services de qualité, tout en respectant un certain nombre de valeurs et de principes dans la conduite de nos activités.

Cette confiance est une condition clé de la réussite actuelle et future de Gantois Industries.

L'ambition de cette charte éthique est d'exprimer les valeurs et principes qui rassemblent les hommes et les femmes de la Société, par-delà la diversité de leurs fonctions et de leurs expériences.

Nous comptons sur chaque collaborateur de la Société pour agir en toute circonstance selon les 8 valeurs et principes décrits dans cette charte.

Stéphane LEFORT Directeur

Géné

Franck DROUAULT Président Directeur Général



25, rue des quatre Frères Mougeotte BP307 - 88105 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX

Les valeurs de l'entreprise reposent sur un ensemble de principes fondamentaux que la Société entend faire partager par l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Agir en conformité avec les lois, les réglementations et les contrats

D'une manière générale et en toute circonstance, tous les collaborateurs de la Société doivent respecter les réglementations internationales, nationales, locales, ainsi que les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités et les contrats spécifiques signés engageant les parties.

2. Agir de manière loyale et honnête

Pour notre Société, la qualité d'une relation repose d'abord sur la loyauté et l'honnêteté des interlocuteurs, qu'ils soient internes ou externes. Ces qualités commandent de savoir tenir les engagements pris et de bien connaître les limites de nos capacités, afin d'éviter de promettre ce que nous ne pourrions pas tenir.

Pour ces raisons, chaque fois que nous communiquons, nous le faisons de bonne foi, dans un esprit constructif, respectueux des attentes de chacun et avec le souci d'une information sincère, précise et complète.

Face à une erreur, on doit :

ASSUMER, DECLARER, ANALYSER, CORRIGER, PARTAGER

Face à une erreur, on ne doit pas :

ELUDER, RENONCER, MENTIR, CACHER

3. Agir de manière intègre

Nous devons tous être conscients du fait que notre réputation, notre image et notre notoriété reposent sur nos actes. Il est donc impératif que chacun agisse avec droiture en toute circonstance et contribue à promouvoir une culture d'intégrité car, par ses actes, chaque collaborateur est un représentant de la Société.

En pratique, l'intégrité prescrit d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit entre des intérêts personnels ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié, et ceux de la Société ; ou d'user de sa position pour bénéficier auprès d'un tiers d'avantage personnel direct ou indirect.



25, rue des quatre Frères Mougeotte BP307 - 88105 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX

Les situations suivantes peuvent être considérées comme contraire à notre éthique (liste non exhaustive) :

- •Toute prise d'intérêt, directe ou indirecte, chez un concurrent, un fournisseur, un prestataire de services ou un client (actuel ou potentiel), sauf s'il s'agit de l'achat de titres cotés dans le respect des règles en matière d'information privilégiée.
- •Tout engagement professionnel ou personnel en dehors de Gantois Industries qui pourrait affecter l'engagement au service de Gantois Industries, sauf autorisation préalable de la Direction.
- •Solliciter des cadeaux ou invitations, en accepter ou en offrir s'ils peuvent influencer un processus de décision ou être perçus comme tels, et, à ce titre, être constitutifs d'un acte de corruption.
- •Prendre des engagements inconsidérés par rapport à sa fonction.
- •Se comporter de manière dénigrante, désinvolte ou incivique à l'égard des personnes avec lesquels il est en relation.

En cas de doute, le collaborateur en réfère immédiatement à sa hiérarchie.

Toute situation de conflit d'intérêts potentiel devra être portée à la connaissance de la hiérarchie et sera réglée conformément aux lois et réglementations applicables.

4. <u>Agir dans le respect des personnes – Respecter les principes de non-discrimination et inclusion</u>

Tous les collaborateurs et partenaires doivent agir dans le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité, de la variété de leurs cultures et croyances, concomitamment au respect des lois nationales et des conventions applicables, des Droits de l'Homme et des principes universels fondamentaux qui protègent de la discrimination, du harcèlement, du travail des enfants, du rejet du handicap, de la privation de dignité et de liberté.

Ce respect constitue un enrichissement pour chacun et contribue à la performance de tous.

L'environnement de travail doit être sûr et sain, assurant l'intégrité physique et mentale, la santé et la sécurité du personnel. Ce sont des priorités permanentes absolues.

L'emploi d'un personnel permanent dont l'effectif est adapté au niveau pérenne de l'activité, la formation professionnelle, le respect des réglementations sur le temps de travail, une politique de rémunération équitable, sont des éléments importants de notre engagement.

L'Homme est un facteur clé de succès de notre organisation.



25, rue des quatre Frères Mougeotte BP307 - 88105 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX

5. Agir pour la satisfaction de tous nos partenaires, clients inclus

La satisfaction de tous nos partenaires est la clé de la réussite sur le long terme, et cela passe par:

- •L'exigence, le professionnalisme et l'initiative de nos collaborateurs,
- •La qualité, la performance et l'innovation de nos produits et services,
- •L'amélioration de nos technologies et méthodes avec une forte exigence d'innovation etde sécurité,
- •La réactivité de notre organisation face à l'évolution des marchés et sa capacité d'adaptation,
- •La disponibilité et l'écoute active de nos partenaires.

Ces forces sous-tendent notre ambition de croissance durable, de compétitivité et de pérennité des relations avec nos partenaires d'aujourd'hui et de demain, dans un marché mondialisé exigeant chaque jour davantage de performance.

6. Agir collectivement

Tous les collaborateurs contribuent collectivement au développement de la Société en :

- •Inscrivant leurs actions dans un esprit de solidarité, de loyauté, d'écoute, de sens des responsabilités et de travail en équipe.
- •Veillant à la préservation de leur sécurité et celle de leurs collègues. A ce titre, ils doivent utiliser les protections collectives ou individuelles définies. Toute situation à risque doit être signalée à la hiérarchie pour traitement.
- •Luttant activement contre toute forme de gaspillage ou d'abus que nous pourrions éviter. Toute situation à risque doit être signalée à la hiérarchie pour traitement.

7. Agir dans le respect de la Confidentialité

Chaque collaborateur de la Société veille à la protection des informations à caractère confidentiel dont il a connaissance à l'occasion de son activité.

8. Agir dans le respect de l'Environnement

Gantois Industries est attaché au respect de l'environnement et opère dans une perspective de Développement Durable.

Nous veillons notamment à ce que sa croissance soit fondée sur un usage rationnel des ressources naturelles et sur une gestion optimale de ses déchets.